

Plaidoyer pour une presse professionnelle et responsable

La Haute autorité de l'audiovisuelle et de la communication (Haac), organise du mardi 24 au jeudi 26 Avril 2012, un séminaire régional sur la régulation de la presse écrite. La cérémonie d'ouverture s'est déroulée dans la matinée d'hier, à l'hôtel Sun Beach à Cotonou en présence de quelques présidents d'institutions, du ministre chargé des relations avec les institutions et son collègue de la communication.

Eulogae Quenum

Les trente trois (33) «pays membres du réseau des instances Africaines de régulation de la communication (Riarc) régulent tous la presse audiovisuelle. Ce qui n'est pas le cas de la presse écrite qui n'est prise en charge que par certains régulateurs qui ont avoué des difficultés dans l'exercice de leur mission». Face à cette situation, la Haac du Bénin s'est vu confier à l'issue de la 6ème conférence des instances de régulation de la communication d'Afrique (Circaf), qui s'est déroulée à Arusha en Tanzanie en décembre 2011, l'organisation du "séminaire sur la régulation de la presse écrite, qui s'inscrit dans le cadre du plan d'action pour le biennium 2012-2013. Il s'agira pour les participants, venus de 16 pays Africains, d'offrir aux instances de régulation membres du Riarc, un cadre de réflexion, pouvant leur permettre d'appréhender

la problématique de la régulation de la presse écrite dans tous ses aspects (législatif et réglementaire, technique et technologique). Planifié sur trois jours, le présent séminaire dont l'ouverture a été fait ce mardi, enregistrera des communications et des contributions fondées sur les expériences concrètes des instances membres du Riarc régulant la presse écrite. Une communication introductive sur le thème central "Enjeux et défis de la régulation de la presse écrite" permettra aux participants d'avoir une vue d'ensemble du sujet et leur donnera par conséquent, les premiers éléments de discussion. Selon Abdou Rhamane, vice président du Riarc, les nombreuses actions de formation et de sensibilisation ne semblent pas impacter positivement les productions de la presse écrite, dont les parutions ne cessent de se multiplier. Et certaines de ces parutions, dira Sâfiatou Bassabi, ministre chargé des relations



Théophile Nata, président de la Haac

avec les institutions, sont émaillées de diffamations et d'injures qu'il faut corriger. Ainsi, les instances présenteront au cours des assises, l'état de la régulation dans leur pays respectifs. Les travaux en atelier seront l'occasion de faire des propositions concrètes, en vue de jeter les bases d'une régulation satisfaisante de la presse écrite. Aussi, les résultats seront-ils orientés vers différents axes à savoir, le renforcement des régulateurs en vue de leur proposer des moyens juridiques, tech-

niques et technologiques pour une meilleure prise en charge de la presse écrite; l'identification des facteurs exogènes, capables d'influencer la mission du régulateur et la proposition de mesures alternatives. Il convient de préciser que les travaux seront conduits par les conseillers et cadres de la Haac, les présidents des associations professionnelles des médias, les représentants de quelques organes de la presse privée et publique ainsi que des personnes ressources. □